

Transport par route, par rail ou voie navigable de marchandises dangereuses: examen de conseiller à la sécurité

1998/0106(COD) - 16/09/1999

Le Parlement européen confirme en tant que première lecture dans le cadre de la procédure de codécision le texte voté le 20.10.1998 sur la présente proposition modifiée de directive.